Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration publique de l'Assemblée constituante

L'Assemblée constituante du Canton de Vaud, réunie le 4 février 2000 en séance plénière, a adopté la résolution suivante :

" L'Assemblée constituante du Canton de Vaud, attachée aux valeurs

de la démocratie et des droits de l'homme, tient à manifester aujourd'hui

sa grande inquiétude devant l'accession d'un parti totalitaire et xénophobe au pouvoir en Autriche.

Nous sommes en ce jour, aux côtés de ceux et celles qui, en Autriche,

appellent à la solidarité, pour que soit mis fin à cette dérive dangereuse. "

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 04 février 2000

Francine Crettaz, secrétaire générale de l'Assemblée constituante, tél. 021/316 41 58